

# RN 154 et RN 12

## Le projet d'accélération de l'aménagement à 2 x 2 voies



### 1ère phase de concertation

24 septembre - 19 octobre 2012

## LE PROGRAMME

Période/Dates	Actions	Comment s'exprimer ?
Du 24 au 29 septembre 2012	<b>1 document d'information</b> de 6 pages distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des communes concernées par le projet.	Lettre T incluse dans le document d'information.
Du 1 <sup>er</sup> au 19 octobre 2012	<b>1 dossier de concertation</b> présentant le détail des résultats d'études. Il est mis à disposition dans chaque mairie concernée par le projet. Il peut être transmis gratuitement sur simple demande auprès du maître d'ouvrage.	Site Internet <a href="http://www.154-12.centre.gouv.fr">www.154-12.centre.gouv.fr</a> , ou par courrier à la : DREAL Centre - SDIT 5 avenue Buffon - BP6407 45064 Orléans Cedex 2
Du 1 <sup>er</sup> au 19 octobre 2012	<b>6 expositions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre culturel Oscar de Saint-Rémy-sur-Avre</li> <li>• Hall d'accueil de l'Hôtel de Dreux Agglomération</li> <li>• Salle du conseil municipal de la mairie de Tremblay-les-Villages</li> <li>• Hôtel de Ville de Chartres, salle Jehan de Beauce</li> <li>• Hall d'accueil de la mairie de Voves</li> <li>• Mairie de Nonancourt (du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 2012)</li> </ul> <p>Les expositions seront accessibles aux heures d'ouverture des lieux d'accueil.</p> <p>La DREAL Centre assurera, à certaines dates, une permanence sur les lieux d'exposition afin de répondre aux questions du public.</p>	Registres d'expression dans chaque lieu d'exposition.  <b>Permanences :</b> une 1/2 journée par semaine et par lieu. Voir le programme des permanences sur <a href="http://www.154-12.centre.gouv.fr">www.154-12.centre.gouv.fr</a>
Les 2, 4, 9 et 10 octobre 2012	<b>4 réunions publiques (à partir de 19 h)</b> <p>Le 2 octobre : Théâtre de Dreux</p> <p>Le 4 octobre : Salle Silvia Montfort à Voves</p> <p>Le 9 octobre : Gymnase Oscar à Saint-Rémy-sur-Avre</p> <p>Le 10 octobre : Salon Marceau de l'Hôtel de Ville de Chartres</p>	Questions pendant les réunions publiques (enregistrement des débats).